

REPORTAGE ENVIRONNEMENT, CLIMAT ET SCIENCES

Qui pollue ne paie pas : ce qui arrive aux communautés quand les entreprises responsables ignorent les lois européennes

De Brescia aux Flandres jusqu'à Marseille, le principe européen de responsabilité environnementale ne s'applique qu'à moitié : il oblige les entreprises à sécuriser les sites privés contaminés, mais laisse aux citoyens et aux communautés la facture finale.

Publié le 17 juillet 2026

Par Teresa Di Mauro, Nuri Fatolahzadeh, Luigi Simonelli, Federica Tessari

17 Luglio 2026

a Di Mauro, Nuri Fatolahzadeh, Luigi Simonelli, Federica Tessari



Ai margini del Parco Nazionale dei Calanchi a Marsiglia, risiede anche l'estesa superficie della ex Legré-Mante - oggi recintata. I

Foto: Maite Baldi

En bordure du Parc national des Calanques à Marseille se trouve aussi la vaste superficie de l'ancienne Legré-Mante — aujourd'hui clôturée. | Photo : Maite Baldi



Ils attendent juste que je meure moi aussi. Et après toutes ces années, il ne manquera plus grand-chose : tous les autres, ici, sont déjà morts. La vérité, c'est que pour nous et pour nos terres désormais ruinées, rien n'a encore été fait et, à ce stade, il est évident que rien ne sera jamais fait.» Celui qui parle, aussi doux que résigné, c'est Pierino Antonioli, l'un des agriculteurs dont l'existence a été bouleversée et conditionnée par les poisons dégagés par la Caffaro Chimica de Brescia — une cité industrielle née à 900 mètres du centre historique de la ville lombarde, adossée à une école primaire et enclavée entre les maisons.

À Marseille, cet écho se retrouve dans les propos de Maguy Fèvre, qui vit dans un quartier marqué par des taux « démoniaques » de pollution aux métaux lourds causée par l'usine Legré-Mante : « Ils n'attendent qu'une chose, que nous mourions. Ils se déchargent du problème sur d'autres parce qu'ils n'ont pas le courage de faire respecter la loi. »

Dans les foyers de ceux qui vivent à proximité des sites contaminés — à Brescia, tout comme dans la ville flamande de Zwijndrecht, en Belgique, et à Marseille — la même question revient sans cesse : si le principe « pollueur-payeur » existe (PPP, voir l'encadré ci-joint), pourquoi, même des décennies plus tard, ce sont surtout les citoyens qui continuent de payer ? Stéphane Horel, journaliste d'investigation au *Monde* et coordinatrice du Forever Pollution Project, l'a amèrement constaté : les riverains finissent souvent par accepter, sans le savoir, un compromis avec leur propre santé — et dans la solitude.



Les poisons de Brescia

Pierino et son épouse Franca n'ont jamais cessé de se souvenir et de raconter leur histoire et celle de la Caffaro Chimica, ouvrant chaque fois les portes de la vieille ferme, située à quelques mètres au sud de l'usine, où le temps semble s'être arrêté : tout, du mobilier à la disposition de la véranda, est resté figé depuis 2001, date à laquelle la pollution par les PCB (polychlorobiphényles), les dioxines, le chrome hexavalent, le mercure et les métaux lourds est devenue publique, tout comme ses conséquences : des terres, des eaux et des nappes phréatiques contaminées sur des kilomètres, des quartiers entiers à dépolluer, plus de 30 000 familles concernées.



Pierino Antonioli nella sua cascina, a Brescia, dove la sua famiglia vive da oltre un secolo. | Foto: ©Stefano Nicoli

Pierino Antonioli dans sa ferme, à Brescia, où sa famille vit depuis plus d'un siècle. | Photo : ©Stefano Nicoli

Les Antonioli découvrirent bientôt que ces PCB avaient pénétré dans leur sang, empoisonnant non seulement eux, mais aussi leurs enfants. Les résultats des analyses étaient alarmants : 600 nanogrammes de PCB par millilitre, contre une limite — déjà estimée par excès — de 10.

En l'espace d'une nuit, Pierino a perdu le travail — et le gagne-pain — de toute une vie, car tout (les champs, les animaux, les cultures) était pollué. Vingt-cinq ans ont passé et sa famille n'a, à ce jour, reçu aucune indemnisation. Pire encore, elle s'est même retrouvée à devoir payer la taxe foncière (IMU) sur ces terres infestées et devenues inutilisables. « En plus du dommage, l'humiliation », se souvient-il. Franca a aujourd'hui 81 ans, Pierino vient d'en avoir 83, et son sang reste imprégné de PCB. Il affronte actuellement les traitements de son cinquième cancer.

À quelques mètres au nord de la ferme des agriculteurs brescians, des centaines de familles ont, pendant des années, envoyé leurs enfants à l'école sans vraiment savoir ce qui se trouvait sous leurs pieds. « En 2006, nous découvrons que les enfants ne pouvaient plus sortir dans le jardin. Nous demandons des explications, mais personne ne répond. » Guido Menapace, l'un des initiateurs des mobilisations nées dans l'un des quartiers ravagés par la Caffaro Chimica, se souvient ainsi du début de cette histoire : « La pollution existait, les institutions le savaient, mais cela n'avait pas été communiqué. Nous avons dû le découvrir par nous-mêmes, en consultant les dossiers administratifs et en reconstituant, morceau par morceau, ce qui s'était passé. »

« En 2006, nous découvrons que les enfants ne pouvaient plus sortir dans le jardin. Nous demandons des explications, mais personne ne répond » — Guido Menapace

Avant même de se heurter à la bureaucratie, le mouvement a dû composer avec la méfiance des riverains eux-mêmes : « Beaucoup nous disaient de laisser tomber. Ils avaient peur qu'en parlant de la pollution, les maisons perdent de la valeur. Certains avaient même honte de dire qu'ils habitaient dans un quartier contaminé. » Il faudra sept années de manifestations, l'occupation de l'école, du service de l'Environnement et de l'agence sanitaire locale (ASL) pour obtenir des réponses.

Prima ancora di scontrarsi con la burocrazia, il movimento ha dovuto fare i conti con la diffidenza degli stessi residenti: “Molti ci dicevano di lasciar perdere. Avevano paura che, parlando dell'inquinamento, le case perdessero valore. C'era persino chi si vergognava di dire che abitava in un quartiere contaminato”. Serviranno sette anni di proteste, l'occupazione della scuola, dell'assessorato all'Ambiente e dell'Asl per ricevere risposte.



Guido Menapace est passé du statut de père à celui de militant pour comprendre ce qui se passait réellement dans l'école de ses filles, à Brescia. Son quartier a lui aussi été contaminé par la Caffaro : pendant des années, les enfants n'ont pas pu jouer dans les parcs. | Photo : ©Stefano Nicoli

La dépollution du jardin de l'école n'est arrivée qu'en 2016. Pour les parcs publics du quartier, où les enfants ne pouvaient pas marcher sur l'herbe, il faudra attendre une décennie supplémentaire. Mais la facture n'a pas été réglée par ceux qui ont causé la pollution : « Le principe devrait être simple : qui pollue paie. Ici, ce sont encore les victimes qui paient. »

Les travaux sont financés par des fonds publics qui — rappelle Menapace — « sont retirés à d'autres services publics », tandis que pour les terrains privés, le poids continue de retomber sur les citoyens. « Beaucoup évitent de faire analyser le sol de leur jardin ou de leur potager, car s'ils découvrent qu'il est contaminé, ils risquent de se retrouver dans l'obligation de le dépolluer à leurs frais. Et les devis sont salés, entre 1 050 et 1 200 euros le mètre carré : mieux vaut ne pas savoir. »

Un géant américain dans les Flandres

Depuis 2022, l'usine chimique 3M de Zwijndrecht est légalement tenue de mener des investigations et de dépolluer le sol contaminé présent sur sa propriété. Elle n'est en revanche pas obligée d'indemniser les riverains des zones environnantes pour la pollution subie. Jeroen Van Reeth, qui voit l'usine du géant américain depuis sa chambre à coucher, raconte qu'en 2021, lorsque la nouvelle d'une grave pollution aux PFAS (*Per- and polyfluoroalkyl Substances*, substances alkyles perfluorées et polyfluorées, aussi appelées polluants éternels) a éclaté, il a été surpris — comme tout le monde. « Il existe de nombreuses lois et les émissions sont strictement réglementées, nous pensions donc que la situation était sous contrôle. »

Van Reeth, che vede la fabbrica del colosso americano dalla propria camera da letto, racconta che quando nel 2021 uscì la notizia di un grave inquinamento da Pfas (*Per- and polyfluoroalkyl Substances*, sostanze alchiliche perfluorurate e polifluorurate, dette anche inquinanti eterni), è rimasto sorpreso – come tutti. “Ci sono molte leggi e le emissioni sono rigorosamente regolamentate, quindi credevamo che la situazione sarebbe stata sotto controllo”.



Jeroen Van Reeth, résident de la « zone rouge » de Zwijndrecht. Là où s'arrête son jardin privé commence la propriété de 3M. Le terrain est utilisé par l'entreprise pour mener des investigations et surveiller l'état sanitaire du sol. | Photo : ©Simone De La Feld

L'exposition chronique, même à de faibles doses de PFAS, a été associée à des atteintes hépatiques, à un taux de cholestérol élevé, à une réduction des réponses immunitaires, à un faible poids à la naissance et à divers types de cancers. Ses voisines Wendy D'Hollander et Stefanie Bellinkx continuent aujourd'hui de suivre les recommandations émises à l'époque par les autorités sanitaires : elles ont cessé de consommer les légumes et les œufs de leurs propres potagers et essaient d'empêcher leurs enfants de jouer avec la terre du jardin.

À lire aussi : Qui calcule le coût des voitures électriques pour la santé des travailleurs ?

Le gouvernement flamand a mené une étude de biosurveillance entre 2023 et 2025, qui montre une tendance à la baisse des taux de PFOS (un composé spécifique des PFAS) dans le sang par rapport à 2021 ; il n'est donc pas possible, selon les autorités, de formuler une affirmation sur un lien de causalité entre l'exposition aux PFAS et les effets sur la santé.

La communauté s'est mobilisée, en particulier les femmes : en 2023, Hedwig Rooman et Wendy — avec d'autres — ont fait analyser leur lait maternel et y ont trouvé des taux élevés de PFAS. « Ce pour quoi nous continuons de nous battre aujourd'hui, c'est pour eux », racontent-elles. Après des années, l'Ovam, l'agence responsable de la surveillance des sols en Flandre, estime que la dépollution du sol est également nécessaire dans les zones proches du site. « Les travaux sont prévus pour la fin de l'année. »

cui ci battiamo ancora oggi è per loro”, raccontano. Dopo anni, l'Ovam, responsabile della supervisione del suolo nelle Fiandre, ritiene che sia necessaria la bonifica del suolo anche nelle aree vicine al sito. “I lavori sono previsti per la fine dell’anno”.



À Zwijndrecht, l'Agence flamande pour l'environnement a installé plusieurs stations de surveillance qui recueillent des données sur les PFAS présents dans l'air. Certaines ont été placées sur la piste cyclable reliant la « zone rouge » — composée de maisons, de fermes et de jardins — à l'usine 3M. Photo : ©Simone De La Feld

Le gouvernement flamand a toutefois décidé de ne pas étendre à grande échelle le programme d'analyses sanguines aux anciens résidents ni à une zone géographique plus large. Mais les niveaux de contamination relevés lors des précédentes biosurveillances étaient si anormaux que 3M s'est même engagée à retirer et remplacer 70 cm de terre dans les jardins de la zone rouge. « Il y a des gens qui ont travaillé sur leur jardin pendant vingt ans et en ont fait de très beaux jardins, et ils seront indemnisés pour le reconstruire. Mais, par exemple, ceux qui choisissent de ne pas le faire devraient avoir le droit de refuser que leur jardin soit creusé. Certains ont même décidé de partir pour cette raison », explique Els D'Hondt, ancienne habitante de Zwijndrecht.

Certains, tout en reconnaissant les dérives, choisissent de rester. « Pour moi, il est difficile de vendre ma maison à quelqu'un d'autre en sachant qu'elle est encore polluée », explique Toon. Au-delà de l'attachement affectif ou moral, il n'est pas si simple de vendre une maison à Zwijndrecht. Comme le racontent Els et Stefanie, l'Ovam a indiqué que si l'on refuse le tampon d'hygiène publique, le certificat de propriété enregistrera la maison comme polluée : les prix, en cas de vente potentielle, seront évidemment revus à la baisse. Les engagements de dépollution annoncés ne suffisent pas à couvrir le préjudice réel.

« Il reste encore environ 60 tonnes de PFAS dans le sol sous l'usine 3M, et ce n'est que la quantité connue, car les bâtiments à l'origine de la pollution vont être démolis », avertit Jeroen. « Et depuis le cours d'eau qui traverse le site de 3M, la pollution s'échappe aussi du canal, pour finir dans les cours d'eau et dans le grand fleuve. » Pour Els, vivre à côté d'une industrie chimique polluante et tenter de s'y opposer, c'est comme le combat de Don Quichotte contre les moulins à vent. « Pour dépolluer complètement, il faut des techniques très coûteuses, que l'on ne peut pas se permettre pour une zone comme celle-ci. »

Deux poids, deux mesures à Marseille

« Pour nous, c'est quelque chose d'énorme. C'est un cas de jurisprudence qui a une portée nationale en France. » C'est ainsi que Rolland Dadena, l'un des coordinateurs de l'Association Santé Littoral Sud (ASLS), commente le jugement du tribunal administratif de Marseille qui, en décembre 2024, a condamné l'État français pour « carence fautive » dans l'exercice des pouvoirs qui auraient pu imposer la dépollution du site contaminé par plus d'un siècle d'activité de diverses usines dans les calanques de Marseille, dont la Légré-Mante.

“Per noi è qualcosa di enorme. È un caso di giurisprudenza che ha valore nazionale in Francia”. Così Rolland Dadena, uno dei coordinatori dell'Associazione Santé Littoral Sud (Asls), commenta la [sentenza](#) del tribunale amministrativo di Marsiglia che, a dicembre 2024, ha condannato lo Stato francese per “inerzia colpevole” nell'utilizzo dei poteri che avrebbero potuto imporre la bonifica del sito contaminato da oltre un secolo di attività di diverse fabbriche nei calanchi di Marsiglia, tra cui la Légré-Mante.



Cette décision marque un tournant dans le combat mené par plusieurs associations environnementales locales — dont l'ASLS — contre l'État et le fonds d'investissement Ginkgo, aujourd'hui propriétaire du site et promoteur d'un vaste projet résidentiel sur l'ancienne zone industrielle. Selon les juges, le sol présente des concentrations de plomb, d'arsenic et de zinc jusqu'à 500 fois supérieures aux valeurs normales, causant un dommage significatif aux écosystèmes et à la collectivité.

« Ce sont les propriétaires, les pollueurs, qui sont respectés, pas la population » — François

Cette victoire judiciaire a toutefois eu des effets contrastés. Sur les sites situés à l'intérieur du Parc national des Calanques, l'État a lancé des travaux de confinement des polluants que Rolland qualifie de « titanesques ». À Legré-Mante, en revanche, où la responsabilité de la dépollution incombe désormais à Ginkgo, le mécanisme s'est enrayé : bien que le jugement ait imposé au préfet d'utiliser ses pouvoirs pour contraindre le propriétaire à engager les travaux dans les dix mois suivant la notification du jugement, rien n'a bougé. « Pourquoi cela a-t-il été possible là-bas et pas ici ? », s'interroge Rolland.

La même frustration parcourt le quartier. Maguy, qui attribue la mort de son mari d'un cancer du sang à une probable exposition aux polluants, demande que le préfet impose à Ginkgo de dépolluer le site avant toute construction. Pour François, habitant du quartier et ancien ouvrier de la Legré-Mante, le principe pollueur-payeur « n'existe pas du tout, il n'est pas respecté. Ce sont les propriétaires, les pollueurs, qui sont respectés, pas la population. »

Les craintes sanitaires persistent également : des métaux lourds ont été détectés dans certains jardins, et les autorités ont recommandé à leurs habitants de ne pas consommer les légumes qui y sont cultivés, tout en adoptant des précautions pour limiter l'exposition aux poussières contaminées. C'est pourquoi plusieurs habitants du quartier ont rejoint une plainte pénale collective « pour mise en danger de la vie d'autrui ». Ils réclament non seulement une indemnisation, mais surtout la reconnaissance d'un préjudice moral. « Nous n'avons jamais été respectés », conclut François.

Même les endroits pollués sont des lieux heureux

VOXEUROP
italiano



In una riunione pubblica dell'ASLS a giugno 2026, i membri dell'associazione — tra cui il presidente Rolland Dadena, a destra — mostrano il contrasto tra i lavori realizzati nel Parco Nazionale dei Calanchi e lo stato di abbandono del sito inquinato di Legré-Mante. | Foto: ©Maité Baldi

Lors d'une réunion publique de l'ASLS en juin 2026, les membres de l'association — dont le président Rolland Dadena, à droite — montrent le contraste entre les travaux réalisés dans le Parc national des Calanques et l'état d'abandon du site pollué de Legré-Mante. | Photo : ©Maité Baldi

La pollution émerge après des années, les institutions interviennent en retard, la responsabilité se fragmente. Entre les deux restent les habitants, qui vivent une exposition quotidienne aux substances toxiques en attendant une réponse juridique à la question : « quel est le prix à payer ? » Stéphane Horel tente d'y répondre : « Quelle valeur ont trente années de vie supplémentaires si, à 50 ans, on tombe malade d'un cancer ? Même en guérissant, votre santé reste compromise. Si les responsables politiques avaient été honnêtes sur les termes de ce contrat implicite, l'aurions-nous vraiment signé en tant que société ? Je suis certaine que non. »

À lire aussi : Enquête sur la pollution de l'eau en Europe : les responsabilités de l'agriculture industrielle

Dans les trois cas, le principe ne disparaît pas, mais il se réduit : d'une promesse de réparation à une intervention partielle sur les sites contaminés. Depuis leurs jardins pollués mais habités de souvenirs heureux, les habitants de Brescia, Marseille et Zwijndrecht continuent de se demander pourquoi, alors même que la responsabilité a été établie, les pollueurs ne les ont jamais indemnisés pour les dommages causés à leur santé et à leurs biens — et pourquoi un principe aussi clair que celui du « pollueur-payeur » n'est pas véritablement appliqué.

Pierino et son épouse Franca ont dû, pendant toutes ces années, survivre avec une pension de quelques centaines d'euros, mais — comme il le dit lui-même — « nous sommes des gens simples : il nous en faut peu pour vivre. On parle régulièrement d'argent pour la dépollution, d'indemnisations de l'État. Nous, il ne nous en est jamais arrivé un centime. Et maintenant, nous sommes vieux... »

Le principe « pollueur-payeur »

Le principe : Le principe « pollueur-payeur » (Polluter Pays Principle – PPP) est un pilier du droit environnemental de l'Union européenne, consacré par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne : il établit que les coûts de prévention, de contrôle et de réparation de la pollution doivent incomber à celui qui la cause, et non à celui qui la subit.

Origine : Introduit en 1972 par l'OCDE, le principe a été progressivement étendu : des coûts de prévention et de contrôle de la pollution à la responsabilité pour le dommage environnemental causé — y compris lorsque la pollution reste dans les limites légales ou résulte d'événements accidentels.

Comment il s'applique : Dans l'UE, le PPP s'applique par le biais de la directive sur la responsabilité environnementale (DRE), qui impose des mesures préventives en cas de menace imminente et prescrit la dépollution ou la remise en état lorsque le dommage se produit. Le principe est également repris dans la directive-cadre sur les déchets, dans celle sur l'eau et dans la réglementation relative à l'évaluation de l'impact environnemental.

Ce qui relève de la responsabilité du pollueur et ce qui reste en dehors : Le PPP oblige le responsable à dépolluer les sites contaminés et à restaurer l'environnement, mais ne garantit pas automatiquement l'indemnisation des personnes touchées — pour les dommages à la santé, au patrimoine ou aux activités économiques. Pour obtenir une indemnisation, les

citoyens doivent engager une action en justice, prouver le dommage et le lien de causalité avec la pollution. Aucune protection collective automatique n'est prévue par le droit européen.

Limites : Selon la Cour des comptes européenne (rapport spécial 2021), l'application du PPP reste incomplète : dans de nombreux cas, les coûts de dépollution continuent de peser sur les finances publiques — lorsque le responsable n'est pas identifiable, n'est pas solvable ou que la réglementation ne prévoit pas d'instruments adéquats. La Commission européenne a réaffirmé que la dépollution liée aux PFAS devait elle aussi appliquer le PPP, en réservant les fonds publics aux seuls « sites orphelins ». Toutefois, l'UE ne dispose pas encore d'une réglementation uniforme sur l'indemnisation des dommages à la santé : la protection des citoyens dépend en grande partie des législations nationales et de la capacité de chacun à agir en justice.

Bilan de qualité (« fitness check ») : Reconnaisant l'application partielle du principe, la Commission européenne a lancé un bilan de qualité — une évaluation globale du PPP portant sur 76 actes législatifs et fonds européens parmi les 27 États membres — qui examine qui supporte les coûts de prévention, de contrôle et de réparation environnementale. La publication était prévue pour 2025, mais le rapport n'a pas encore été officiellement rendu public.

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) : Une protection parallèle est offerte par la Cour européenne des droits de l'homme, qui n'applique pas directement le PPP mais peut établir la responsabilité des États en cas d'inertie face à la pollution — en invoquant le droit à la vie (art. 2), le droit au respect de la vie privée (art. 8) ou l'interdiction des traitements inhumains (art. 3). Deux arrêts récents marquent une évolution significative : en 2024, dans l'affaire *Klima Seniorinnen c. Suisse*, la Grande Chambre a reconnu que l'inaction climatique d'un État peut violer les droits fondamentaux. En 2025, dans l'affaire *Cannavacciuolo c. Italie* — relative à la « Terre des feux » — la Cour a constaté une violation du droit à la vie en raison de décennies d'élimination illégale de déchets dangereux, en s'appuyant pour la première fois sur des études épidémiologiques comme preuve, et en imposant à l'Italie de dépolluer, d'indemniser et d'informer la population dans un délai de deux ans.

Avec le soutien de Journalismfund Europe

Vous aimez ce que nous faisons ?

Contribuez à faire vivre un journalisme européen et multilingue, en accès libre et sans publicité. Votre don, ponctuel ou régulier, garantit l'indépendance de notre rédaction. Merci !

Je fais un don

À LIRE AUSSI

[ENVIRONNEMENT, CLIMAT ET SCIENCES](#) [SANTÉ](#) [UNION EUROPÉENNE](#) [BELGIQUE](#) [FRANCE](#) [ITALIE](#)
[POLLUTION](#) [REPORTAGE](#)